



Pour tirer au sort cette Assemblée Constituante on peut imaginer plusieurs techniques. Voici une proposition de processus qui aboutirait en une année à l'écriture d'une constitution protectrice de l'intérêt général :

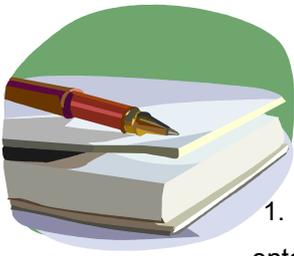
Phase 1 : sélection citoyenne

1. Chaque citoyen à partir de 18 ans (?) désigne parmi ses connaissances 3 personnes (?) aux qualités compatibles avec l'intérêt général. Il ne s'agit pas forcément de compétence.
Les qualités recherchées seraient par exemple : honnêteté, bravoure, désintéressement, patience, ouverture au débat, capacité d'analyse etc. Nous en connaissons tous autour de nous.
2. Contrairement à une élection, personne n'est candidat.
3. Toute personne peut être désignée à l'exclusion des parlementaires, ministres ou juges actuels.
4. Important : ceux qui auront écrit et voté la Constitution seront par conséquent inéligibles pour longtemps.
5. A l'issue de cette première étape, des personnes auront été de nombreuses fois désignées, d'autres peu, d'autres jamais.
Nous aurons alors une liste de 500.000, 1 million ou peut-être 2 millions de personnes, composée de femmes et d'hommes de toutes origines et de tout statut social et qui ne sont candidats à rien.

Phase 2 : Tirage au sort

1. De cette liste on retire les extrémités hautes et basses : ceux qui ont été très peu désignés et ceux qui auront été désignés de très nombreuses fois, ce qui évitera la désignation de figures médiatiques, de trop brillants orateurs, et la tentation de faire « campagne ».
2. Dans cette liste réduite (des centaines de milliers de personnes tout de même) sont tirés au sort ceux qui formeront l'Assemblée Constituante, 577 personnes par exemple.
3. Une personne tirée au sort peut refuser cette charge, on en tire alors une autre au sort jusqu'à ce que l'Assemblée soit constituée.
4. Vous obtenez ainsi l'Assemblée Constituante la plus désintéressée, et la plus représentative du peuple qui soit grâce au tirage au sort : beaucoup de pauvres, peu de riches, des femmes des hommes, des croyants, des athées, des chefs d'entreprise, des chômeurs, des agriculteurs, des intellectuels...

.../...



Phase 3 : rédaction de la constitution

1. L'assemblée Constituante ainsi formée aura plusieurs mois pour écrire le texte, entendre des experts de tous domaines pour éclairer ses débats. Par son travail chacun développera la compétence nécessaire pour participer aux discussions et faire ses propositions.
2. Chaque article est soumis aux votes de l'assemblée.

Phase 4 : adoption par le peuple

A l'issue du processus d'écriture, le texte de la nouvelle Constitution est soumis au peuple par référendum.

Ce message peut tout changer - s'il rassemble des millions de personnes derrière lui !

1. Parce qu'il peut être compris par tous - *si vous leur expliquez...*
2. Parce qu'il s'attaque à la cause de tous les problèmes
3. Parce qu'il ne défend les intérêts de personne en particulier, donc de tous !

Et surtout, vous l'avez maintenant compris, la seule possibilité de changement c'est de sortir d'un cadre institutionnel qui organise l'impuissance du peuple. La plus grande qualité de ce message est peut être aussi son défaut : il est original.

Il contredit des évidences ancrées en nous par toute notre éducation (mythe de l'élection, oubli du tirage au sort, sens du mot démocratie) et sera donc refusé par certains par simple réflexe. Mais ce message fait appel à l'intelligence de chacun pour comprendre sa logique. Vous êtes désormais responsable de sa diffusion.

Une bonne alternative au tirage au sort de l'assemblée constituante qui est la Fédération de 36.000 assemblées constituantes dans 36.000 communes pour l'écriture par les gens de leur constitution, avec une assemblée centrale qui coordonne. Cela sera sans doute plus compliqué mais bien mieux car les gens seront sollicités directement. Au Venezuela, cela se passe à peu près déjà comme ça.

Si vous voulez en débattre, rejoignez [le Forum du Plan C](#).